

Quels sont les domaines thématiques de la coopération ?

Le Programme Espace Alpin 2007-2013 identifie trois domaines thématiques de coopération, appelés priorités.



Priorité 1 : Compétitivité et attractivité de l'espace alpin

Bien que l'espace alpin se caractérise par une structure économique riche et diversifiée, en liens étroits avec le territoire et le système urbain polycentrique, la faible capacité d'innovation des PME, l'étalement urbain et le dépeuplement réduisent sa compétitivité et son attractivité. Les actions relevant de cette priorité contribuent à stimuler et à renforcer l'innovation ainsi qu'à réduire les disparités territoriales. Ainsi, le programme soutient des projets traitant de questions telles que le transfert de technologie entre les centres de recherche et les PME ou encore le développement des petites et moyennes villes. L'objectif est de promouvoir un développement territorial équilibré faisant de l'espace alpin un lieu attractif pour vivre, travailler et investir.



Priorité 2 : Accessibilité et connectivité

L'espace alpin est à la fois une région économique dynamique et une zone de transit dans un environnement sensible. De plus, il fait face à des contraintes naturelles en ce qui concerne l'accessibilité et la connectivité. Les initiatives relevant de cette priorité visent à améliorer la qualité du transport des passagers et des marchandises, tout en atténuant les effets négatifs de la circulation. En outre, des solutions durables doivent être trouvées pour améliorer la connection des populations locales à des réseaux plus larges. Le programme encourage des actions communes fondées sur les services publics pour les citoyens et l'économie, en prenant en considération la planification intégrée des transports et la mobilité ou les TIC novatrices. Cette approche devra permettre d'améliorer l'accessibilité et la connectivité de façon durable dans la zone de coopération.



Priorité 3 : Environnement et prévention des risques

La richesse du patrimoine naturel et culturel de l'espace alpin constitue une ressource importante pour la qualité de vie et l'économie et doit donc être protégée, gérée et mise en valeur. Le changement climatique affecte les Alpes plus sévèrement que le reste de l'Europe. Faire face aux effets du changement climatique et à ses impacts (sur les infrastructures, le patrimoine culturel et la qualité de vie) constitue un défi majeur pour la zone de coopération. Les opérations relevant de cette priorité sont ciblées sur la gestion et la sauvegarde des ressources de l'environnement et le patrimoine culturel ainsi que sur les risques naturels et technologiques. Ainsi, la zone de coopération devra valoriser son environnement naturel et culturel tout en prévenant et atténuant les risques.

Où trouver de plus amples renseignements ? Par qui se faire aider ?

Le **Secrétariat Technique Conjoint (STC)** fournit un appui technique aux porteurs dans le cadre du processus de candidature. Le STC assure un suivi des projets sélectionnés, au niveau transnational, durant toute leur mise en œuvre.

Joint Technical Secretariat
Alpine Space Programme
Bayerisches Landesamt für Umwelt
Lazarettstr. 67
80636 Munich
Allemagne
Tel. +49 89 92 14 18 00
jts@alpine-space.eu
www.alpine-space.eu

L'**Autorité de Gestion** est responsable de la gestion du programme.

Amt der Salzburger Landesregierung
Abteilung 15/01
Südtiroler Platz 11
5010 Salzburg
Autriche
Tel. +43 662 8042 3799
alpine.space@salzburg.gv.at
www.salzburg.gv.at/themen/eu

Un **Point de Contact Espace Alpin** est présent dans chaque Etat partenaire pour fournir des informations sur le programme et apporter un soutien aux demandeurs potentiels et aux partenaires de projets.

Autriche

Martina Bach
ÖROK -
Österreichische Raumordnungskonferenz, Wien
Tel. +43 1 535 34 44 22
bach@oerok.gv.at

France

Céline Paris
Préfecture de la Région Rhône-Alpes, SGAR, Lyon
Tel. +33 4 72 61 63 81
celine.paris@rhone-alpes.pref.gouv.fr

Région Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains
Tel. +33 4 72 59 40 48
cparis@rhonealpes.fr
www.rhone.pref.gouv.fr/web/367-espace-alpine.php

Allemagne

Florian Ballnus
c/o Alpenforschungsinstitut gGmbH,
Garmisch-Partenkirchen
Tel. +49 8821 94316-20
ballnus@acp-de.eu

Italie

Regione Lombardia
DG Territorio e Urbanistica
Cooperazione Territoriale Transnazionale, Milano
Tel. +39 02 6765 5370-5292
spazio_alpino@regione.lombardia.it

Liechtenstein

Remo Looser
Ressort Umwelt, Raum, Land- und Waldwirtschaft, Vaduz
Tel. +423 236 64 71
remo.looser@mr.llv.li

Slovénie

Tomaž Miklavčič
Ministrstvo za okolje in prostor
Direktorat za evropske zadeve in investicije, Ljubljana
Tel. +386 1 478 70 08
tomaz.miklavcic1@gov.si

Suisse

Sébastien Rieben
Federal Office for Spatial Development (ARE), Bern
Tel. +41 31 322 40 78
sebastien.riegen@are.amin.ch

Rhône-Alpes Région



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Le site Internet du programme:
www.alpine-space.eu

Editeur

Joint Technical Secretariat
Stadt Rosenheim
Germany

Création graphique

www.punktschmiede.de

Impression

Wird noch bekannt gegeben

Note de droit d'auteurs

© Le Programme de coopération territoriale européenne Espace Alpin, le Secrétariat Technique Conjoint et l'Autorité de Gestion en sont les détenteurs. Vous êtes autorisés à imprimer ou télécharger des extraits de ce matériel pour votre usage personnel. Ce matériel peut être utilisé pour un usage public, à condition que la source soit mentionnée, mais ne peut faire l'objet d'un usage commercial.

Liechtenstein

Remo Looser
Ressort Umwelt, Raum, Land- und Waldwirtschaft, Vaduz
Tel. +423 236 64 71
remo.looser@mr.llv.li

Slovénie

Tomaž Miklavčič
Ministrstvo za okolje in prostor
Direktorat za evropske zadeve in investicije, Ljubljana
Tel. +386 1 478 70 08
tomaz.miklavcic1@gov.si

Suisse

Sébastien Rieben
Federal Office for Spatial Development (ARE), Bern
Tel. +41 31 322 40 78
sebastien.riegen@are.amin.ch

investit dans votre avenir



Portrait du Programme Espace Alpin

Coopération territoriale européenne 2007 - 2013



Programme cofinancé par le
fonds européen de
développement régional

Qu'est-ce que ...

la coopération territoriale européenne
au sein de l'espace alpin ?

Ce programme financé par l'UE soutient des projets de coopération transnationale dans l'espace alpin afin de favoriser la cohésion et le développement territorial. Son objectif global est d'accroître la compétitivité et l'attractivité de la zone de coopération. Les projets pouvant être cofinancés doivent impliquer des acteurs clefs et développer des actions de coopération apportant des solutions communes face aux problématiques spécifiques partagées.

Qui peut être les bénéficiaires ?

Selon le domaine d'activité, plusieurs types d'acteurs situés dans l'espace alpin peuvent faire appel au co-financement de ce programme :

- + les pouvoirs publics, les administrations et les organismes de développement au niveau local, régional et national ;
- + les centres d'éducation et de formation, ainsi que les unités de recherche scientifique et technologique ;
- + les organisations représentatives des entreprises et en particulier les PME ;
- + les Chambres de Commerce et d'Industrie ;
- + les services publics et les fournisseurs de services de transport ;
- + les Agences et les ONG dans le domaine des ressources naturelles et culturelles et de la gestion des énergies renouvelables.

Quel est le budget et quels sont les critères de co-financement ?

Le programme est conjointement financé par les Etats membres prenant part aux activités, par les Etats non membres (Suisse et Liechtenstein) et par l'Union européenne, par le fonds européen de développement régional (FEDER). Le budget global du programme, résultant des Etats et des financements de l'UE, s'élève à près de 130.000.000 € pour la période 2007-2013. Les projets sont co-financés par le FEDER jusqu'à un taux de 76%.

Financement national
+ FEDER

130.000.000 €

L'espace alpin

La zone de coopération du Programme Espace Alpin est l'une des régions les plus variées de la Communauté européenne. Elle comprend l'espace alpin au sens géographique : les environs et les plaines de la « ceinture péri-alpine », une partie des zones côtières de la Méditerranée, y compris l'Adriatique et certaines parties des grandes vallées du Danube, du Po, de l'Adige, du Rhône et du Rhin.

En outre, elle représente un espace de travail et de vie pour 70 millions d'habitants, répartis sur 450 000 km² et comprenant quelques-unes des plus importantes aires métropolitaines européennes. L'espace alpin est une des principales zones de contact, où différentes cultures européennes et langues (germaniques, latines et slaves) se réunissent.

Les pays participants et les régions éligibles, sur la base de la classification NUTS II sont les suivants :

- ✦ Autriche (ensemble du pays)
- ✦ France : Alsace, Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- ✦ Allemagne : districts de la haute-Bavière et Souabe (Bavière), Tübingen et Freiburg (Bade-Wurtemberg)
- ✦ Italie : Frioul-Vénétie Julienne, Ligurie, Lombardie, Piémont, Province Autonome de Bolzano, Province Autonome de Trento, Vallée d'Aoste, Vénétie
- ✦ Liechtenstein (ensemble du pays)
- ✦ Slovénie (ensemble du pays)
- ✦ Suisse (ensemble du pays)


70 millions d'habitants


450.000 km²


Le sommet le plus élevé: Mont Blanc 4810 m


PIB/habitant : 22,800 €



De la première idée à la demande de projet :

Comment participer au Programme Espace Alpin ?

Un appui est apporté aux porteurs de projets potentiels, depuis la définition de l'idée de projet à la candidature. Les documents, comme le programme opérationnel et le manuel de mise en œuvre du programme, disponibles sur le site Internet du programme www.alpine-space.eu, fournissent une information essentielle tout au long de cette phase. Il est fortement recommandé de lire attentivement ces documents, afin de garantir une candidature de qualité.

Comment faire émerger un projet ? Commencez avec une idée...

Les idées de projets peuvent être transmises en ligne à tout moment au Secrétariat Technique Conjoint (STC) en utilisant l'outil disponible sur le site Internet du programme. Sur demande, les idées de projets peuvent être publiées sur le site.

Les Points de Contact Espace Alpin peuvent, sur demande du porteur, rendre une appréciation informelle de l'idée de projet au regard des objectifs du programme.

Quand et comment déposer une candidature de projet ?

Les candidats sont invités à répondre aux appels à propositions de projets ouverts chaque année. Le STC communique le lancement des appels. Pour chaque appel, les « Termes de Référence », contenant des informations cadres sur la candidature sont publiés. Les propositions de projet devront s'y conformer. En règle générale, le dépôt des candidatures suit une procédure en deux étapes.

→ Etape 1 : Exprimer son intérêt

Les candidats sont d'abord invités à fournir au STC, par le biais d'une « manifestation d'intérêt » (Expression of Interest), des informations décrivant les objectifs, les activités, les résultats, le budget et le partenariat du projet envisagé. Après une première évaluation, des propositions prometteuses sont sélectionnées par un groupe d'experts. Celles-ci sont invitées à se présenter à l'étape suivante. Afin d'apporter un soutien complémentaire aux porteurs, des journées d'information sont organisées dans chaque État partenaire.

→ Etape 2 : Déposer sa candidature

Les candidats doivent télécharger le dossier de candidature sur le site Internet du programme, contenant le formulaire de candidature (Application Form) et tous les documents nécessaires. Il est recommandé à ce stade de se rapprocher des structures du programme afin de s'assurer que les informations garantissant une candidature réussie ont bien été intégrées. Le STC organise un séminaire transnational pour les porteurs potentiels pendant la période de dépôt.

Comment sont sélectionnés les projets ?

Sur la base d'une évaluation technique et de recommandations formulées par le STC et les Points de Contact espace alpin, les propositions de projets sont sélectionnées par le Comité du programme, organe composé de représentants nationaux et régionaux des pays participants.

Parmi les divers critères de sélection, les suivants présentent une importance particulière :

Le partenariat

Le partenariat doit être composé de partenaires provenant d'au moins trois pays différents, et devra associer plusieurs acteurs compétents et pertinents, issus de secteurs professionnels différents, en mesure de fournir des contributions précises et de favoriser une implication politique.

Les objectifs

Un projet doit contribuer à valoriser, améliorer et créer des possibilités de développement endogène dans la zone de coopération. En outre, il doit atteindre des résultats clairement définis et transférables à moyen et long terme.

Les principes directeurs

Le projet devra avoir une approche intégrée, innovante et une composante « montagne ». Il devra aussi répondre à des critères de développement durable et d'égalité des chances. Le projet devra être reconnu pertinent pour tous les Etats partenaires et devra produire un impact sur l'ensemble ou sur une grande partie de l'aire de coopération.